



En exercice : 59  
Présents : 54  
Votants : 58

## Séance du 27 avril 2026

Le vingt-sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES SAINT GAULT  
RENAIZÉ  
SAINT AIGNAN SUR ROË  
SAINT ERBLON  
SAINT MARTIN DU LIMET  
SAINT MICHEL DE LA ROË  
SAINT POIX  
SAINT QUENTIN LES ANGES  
SAINT SATURNIN DU LIMET  
SENONNES  
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jean-Luc, titulaire  
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires  
/  
De GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire,  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
GAROT Rémi, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
COURNÉ Noëlle, suppléante  
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires  
/  
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires  
BONNIER Stéphane, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires  
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, BALOCHE Dorinne, titulaires  
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires  
JONCHERAY Quentin, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
ROGER Steve, titulaire  
POIRIER Bruno, titulaire  
BARREAU Anthony, titulaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260427-DELIB202604101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026  
Affichage : 05/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Étaient excusés : BRETON Robert (Courbeveille), AMBROIS Jean-Noël (Courbeveille), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHABOT Hervé (Laubrières), BURET Nelly (Laubrières), LE GUENNEC Aurélie (Renazé), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien)

Étaient absents : /

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Daniel GOUPILLAT a donné pouvoir à Marie-Noëlle HINCELIN  
Aurélie LE GUENNEC a donné pouvoir à Tanguy PROD'HOMME

Hervé CHABOT a donné pouvoir à Christian BERSON  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Willy GAUMÉ

Secrétaire de Séance : Élu M. Hervé TISON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2026-04/101 : BATIMENTS - TRAVAUX**

*Séance du : 27 avril 2026*

**OBJET 2026-04/101 : BATIMENT - TRAVAUX  
AMENAGEMENT INTERIEUR DU PÔLE SANTÉ DE CRAON**

**M. Philippe GUIARD**, Vice-président en charge du CIAS et de la Santé, informe le Conseil communautaire de l'arrivée prochaine de nouveaux professionnels de santé ainsi que de docteurs juniors sur notre territoire. Cette évolution représente une opportunité indispensable au maintien de l'offre de soins au bénéfice de la population. Toutefois, elle suppose aujourd'hui une réponse rapide et concrète en matière de locaux, afin de permettre leur accueil. En effet, il existe un besoin urgent de réaménager les locaux actuellement disponibles.

Les Docteurs Juniors (DJ) sont des futurs médecins en dernière année de formation, après leur internat. Cette étape complémentaire vise à les préparer progressivement à un exercice en pleine responsabilité. On observe aujourd'hui que de nombreux médecins choisissent de s'installer après plusieurs années en tant que remplaçants, afin de consolider leur expérience avant de franchir le pas de l'installation. La mise en place de cette année supplémentaire, fortement axée sur la pratique, leur offre la possibilité d'exercer dans un cadre d'autonomie supervisée, contribuant ainsi à raccourcir le délai avant leur installation. Durant cette période, les DJ assurent des consultations de manière autonome, tout en étant encadrés par un médecin sénior présent à proximité et disponible si nécessaire. Sur le territoire du Pays de Craon, cinq Docteurs Juniors seront accueillis à partir de novembre.

L'accueil des DJ implique une adaptation des locaux des pôles de santé. La création de cabinets supplémentaires est nécessaire, en priorité à Craon et Cossé, avec cinq bureaux envisagés à Craon et un à Cossé. Une évolution du site de Renazé pourra être étudiée à moyen terme. Par ailleurs, le Pôle santé attire d'autres professionnels, nécessitant des aménagements complémentaires : réorganisation du plateau de kinésithérapie, installation d'une orthoptiste à Craon et réflexion autour de nouveaux métiers comme les infirmières en pratique avancée. L'ensemble de ces évolutions dans l'aménagement des locaux actuels vise à optimiser les espaces et à garantir des conditions d'exercice attractives et durables pour les professionnels de santé du territoire

**M. Hervé MÉZIÈRES** procède à la description des travaux d'aménagement projetés.

Les travaux envisagés consisteraient :

- Pour le rez-de-chaussée :
  - création des bureaux médicaux 1, 2 et 3
  - création du bureau médical 5
  - agrandissement de l'espace d'attente

Selon plan aménagement RDC Pôle Santé de CRAON

- Pour le rez-de-chaussée + 2 :
  - concernant l'espace des kinés, agrandissement de l'espace collectif création d'espaces individuels kinés

Selon plan aménagement RDC + 2 Pôle Santé de CRAON

Une consultation d'entreprises a d'ores et déjà été réalisée afin d'identifier les travaux à réaliser et le coût estimatif de l'opération sur proposition de devis. Ceux-ci permettent de mesurer les aménagements à prévoir pour adapter les espaces aux besoins des futurs praticiens. Les travaux pourraient intervenir au cours du mois de juin. Ce calendrier permettrait une mise en conformité et un aménagement des locaux dans des délais compatibles avec une mise en service pour la rentrée de septembre.

Cette opération est éligible à la subvention du Conseil départemental « Aide pour soutenir le déploiement des nouveaux métiers ». Le montant de la subvention est à hauteur de 50 % des dépenses éligibles HT plafonnées à une aide d'un montant maximum de 20 000 €. Le montant prévisionnel des travaux correspond au plan de financement estimatif suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Lots	Montant HT	Financement	Montant
Électricité	9 000,00 €	Conseil départemental : « Aide pour soutenir le déploiement des nouveaux métiers » - 35%	20 000,00 €
Plomberie	4 000,00 €		
Chauffage	3 000,00 €		
Cloisons sèches	16 000,00 €	Autofinancement CCPC - 65%	45 000,00 €
Reprise sols-murs-peinture	26 000,00 €		
Aménagements couloir	3 000,00 €		
Validation travaux reprise plans	4 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 000,00 €</b>

L'enjeu est à la fois de garantir des conditions d'exercice satisfaisantes pour ces nouveaux professionnels et de consolider durablement l'offre médicale sur notre territoire.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 54

Votants : 58 (par le jeu des pouvoirs)


**A L'UNANIMITÉ (58 votants)**

- ⇒ **APPROUVE** le projet de réaménagement présenté ;
- ⇒ **DONNE DÉLÉGATION** au Président pour signer ce marché et toute dépense liée à cette opération ;
- ⇒ **DONNE DÉLÉGATION** au Président pour actualiser et arrêter le plan de financement en cas d'évolution ;
- ⇒ **SOLLICITE** l'aide départementale pour soutenir le déploiement des nouveaux métiers ainsi que toute aide éligible à hauteur du maximum possible dans le cadre de cette opération ;
- ⇒ **CHARGE** le Président de l'ensemble des démarches nécessaires aux présentes décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 4 mai 2026

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Le secrétaire de séance,

  
**Christophe LANGOUËT**

  
**Hervé TISON**

